

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150924-2015_B397-DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B397

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture et à la pose d'abribus non publicitaires (n° 2015M030)

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FREGIAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_11

BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture et à la pose d'abribus non publicitaires (n° 2015M030)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne la fourniture et la pose d'abris bus non publicitaires sur le territoire de la CPA.

Ces abris simples et doubles avec alimentation électrique classique ou solaire sont destinés aux réseaux urbains et inter urbains du territoire de la Communauté du Pays d'Aix.

Exposé des motifs :

Objet du marché:

Le marché porte sur la fourniture et la pose d'abris bus non publicitaires sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix.

Économie du marché :

La consultation n'a pas été allotie ni découpée en tranches.
Les variantes n'étaient pas autorisées.

La consultation a été lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert définie aux articles 135.5, 144.I.2, 160 et suivants du Code des marchés publics.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, le marché s'exécutera par bons de commande, émis en fonction des besoins sur la toute la durée du marché, dans la limite des seuils suivants:

Minimum : 500 000 € HT

Maximum : 1 000 000 € HT

Le montant du marché résultera de l'application des prix du bordereau des prix unitaires aux quantités réellement exécutées. Ce montant s'établira dans les limites des seuils minimum et maximum fixés ci dessus.

Les prix sont révisables annuellement à la date anniversaire de la notification du marché.

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une période de 48 mois.

Estimation du marché :

647 540 euros HT, soit 777 048 euros TTC pour 48 mois.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 1^{er} juin 2015 aux journaux suivants :

JOUE

BOAMP

LE MONITEUR

ainsi que sur le profil acheteur: achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugement des offres étaient les suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 septembre 2015 a décidé d'attribuer :

- le marché n° 2015M030 au groupement MDO/SERVICE URBAIN pour un montant estimatif de 461 278,76 € HT, soit 553 534,51 € TTC ; sachant que le montant définitif du

marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils minimum et maximum du marché.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 53, 55, 77, 135.5, 144.I.2 et 160 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre tout décision concernant la conclusion et l'autorisation à signer des marchés et accords cadre de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, ainsi que tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 17 septembre 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M030 relatif à « **Fourniture et pose d'abribus non publicitaires** » attribué groupement MDO/SERVICE URBAIN pour un montant estimatif de 461 278,76 € HT, soit 553 534,51 € TTC ; sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limites des seuils minimum et maximum du marché ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section d'investissement du budget de la CPA Fonction 824 Nature 21 578, qui dispose des crédits suffisants.

2015_B397

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture et à la pose d'abribus non publicitaires (n° 2015M030)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



29 SEP. 2015